- La mise en œuvre initiale de la mutualisation (recherche des partenariats, cadres juridiques et contractuels, modélisation économique, liens avec les assurances).
- La prise en charge d'une partie des coûts liés à la gestion et la sécurisation du parc matériel ou de l'aire de stationnement (mutualisation d'un poste de technicien chargé de la gestion, gardiennage, aménagements et sécurisation de l'espace etc.).

FICHE 04

04 Changer de pratiques, au-delà des écogestes

Pour réduire l'empreinte écologique du spectacle vivant, il ne suffit pas de multiplier les écogestes : il faut changer de pratiques, en commençant par les postes qui pèsent le plus.

AGIR D'ABORD SUR LES POSTES LES PLUS LOURDS

Les leviers décisifs sont :

- **la mobilité des publics**, de loin la plus lourde en volume (voir fiche 05) ;
- **l'alimentation**, lors des répétitions, des résidences et des tournées, et surtout la restauration proposée au public lors des festivals et des événements ;
- **le chauffage et l'énergie des bâtiments**, lieux de travail comme lieux de spectacle.

Le matériel jetable n'en doit pas moins être évité : gobelets, vaisselle et linge à usage unique pèsent encore lourd dans les grands événements.

Pour l'alimentation, nous proposons que la norme soit une restauration végétarienne ou végane, biologique et locale. Pour les équipes, une alternative biologique et locale reste toujours proposée : un employeur n'impose pas de régime alimentaire à ses salarié·es. Pour la restauration vendue au public, l'offre peut s'en tenir à cette norme.

L'écoconception des scénographies doit être encouragée, dans le respect de la liberté artistique. Ses critères restent à préciser — matériaux, traitements ignifugeants, réemploi — pour éviter les effets d'affichage ; c'est aussi un champ de formation et d'accompagnement à développer, notamment avec l'Afdas.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Chacun doit agir là où il a la main, à proportion de ses moyens. Les organisateurs — lieux, festivals, collectivités — sont responsables des choix qui relèvent de leur accueil : la restauration, les solutions de transport pour le public, la sobriété énergétique de leurs équipements, le réemploi plutôt que le jetable. Les compagnies agissent sur leurs propres choix de création, de tournée et de fonctionnement, et prennent leur part de l'effort ; elles deviennent pleinement responsables de l'accueil du public lorsqu'elles s'autodiffusent. Le Plan Chapiteau participe de ce changement de pratiques : en implantant des salles au plus près des habitant·es, il réduit les déplacements du public.

Le développement de pratiques écologiquement soutenables pourrait être systématisé au sein des structures, et a fortiori des événements de type festival. Un partenariat avec l'Ademe ou la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) pourrait être recherché pour en favoriser l'essor.

MESURER POUR MIEUX DÉCIDER

Des outils de mesure et de diagnostic doivent couvrir l'ensemble des activités des structures : matériaux des décors, des lumières et des costumes, énergies et fluides, travail administratif et usage des lieux, restauration, transports. Ces outils, y compris ceux qui sont déjà développés, doivent être adaptés aux spécificités des équipes artistiques et conçus avec les compagnies.

Ces démarches doivent pouvoir s'appuyer sur des personnels formés (voir fiche 24) et sur des aides dédiées à la recherche et au développement, accessibles à l'ensemble des acteurs.

FICHE 05

05 Mobilité des publics

La mobilité des publics est, en volume, la plus lourde des mobilités liées au spectacle vivant. C'est aussi celle sur laquelle les pouvoirs publics ont le plus de prise.

Nous proposons :

- que la desserte des lieux de spectacle par les transports en commun — implantation, horaires, fréquences — soit pensée avec leur programmation, en particulier pour les théâtres de ville et les représentations en soirée ;
- que toute commune qui accueille un espace chapiteau prévoie une desserte en transports publics aux horaires des représentations (voir fiche 38) ;
- qu'aucun nouvel équipement culturel ne soit construit sans accès alternatif à la voiture individuelle.

Cette exigence rejoint nos propositions sur l'itinérance et la diffusion de proximité : plutôt que de déplacer le public, déplaçons les œuvres.